

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du Lundi 16 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Villers-Saint-Frambourg - Ognon légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle municipale, sous la présidence de M Laurent NOCTON.

Etaient présents : Mme : C. PÉRON-LECLERCQ, MM : C. LECLÈRE, G. MADELAINE Adjoints au Maire ;

Etaient présents : Mmes A-M JOASSIM, L. de LAPLAGNOLLE, V. HOUGRON, M. MAQUENNEHAN, MM : R. ARENSBERG, P BRYCHCY, E. DARRAS, J P DETIENNE, Y MÉNEZ, L. GUARNERI, Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir C. BESSOU à L. GUARNERI, J de LOMBARDON à V. HOUGRON,

Absents excusés : E. BONAMY

Absents : F. CLEREL, A. LECLERE

Secrétaire de séance : M. G. MADELAINE

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu de la séance du 05 décembre 2022.
3. Décision modificative – FIPC 12/2022

Secrétaire : Mr Madelaine est désigné à l'unanimité secrétaire de séance

Approbation du compte rendu du 05 décembre 2022

Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du 05 décembre 2022

Point N°1 : Décision modificative – FIPC 12/2022 :

Les prélèvements FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) sont fait en dépenses de fonctionnement au compte 739223 chapitre (014). Il convient de diminuer les dépenses de fonctionnement du compte 678 « autres charges exceptionnelles » et d'augmenter les dépenses du 739223 « Prélèvements pour reversements de fiscalité – FPIC de décembre 2022 » d'un montant de 12 600 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité des membres présents la décision modificative

Questions diverses

Mise en conformité du paratonnerre de l'église « d'Ognon » :

Différents devis doivent être demandés.

Relais radiotéléphonie / Déploiement Télécom :

Pour mémoire, Mr le Maire informait lors du dernier conseil qu'un opérateur avait contacté la maire pour proposer la pose d'une antenne relais de téléphone. Depuis, différents membres du conseil ont pu rencontrer un représentant d'Orange. Il n'y a pas eu d'avancée particulière. Le point reste à l'étude, à la recherche de la meilleure solution pour le village

Sécurité/Vitesse de circulation dans le village :

Mr le maire nous rapporte que des administrés l'ont sollicité pour envisager la mise en place d'une limitation de vitesse à 30 Km/h dans le village. Il est vrai que compte tenu de la configuration de notre voirie, dans sa majorité sans trottoirs, même une vitesse à 50km/h, lorsqu'elle est respectée, peut être excessive.

Malgré tout, la mise en place d'une limitation de vitesse à 30km/h reste difficile car pour être efficace, elle devrait être accompagnée par un outil de contrôle et répressif.

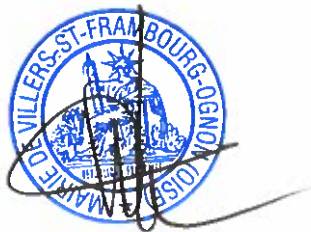
Ceci n'est pas gérable par la commune. Nous devons malheureusement compter sur le civisme des automobilistes.

Arrêt car scolaire (rue de la république) :

La question est posée de pouvoir remettre un abri bu pour le départ, et de déplacer l'arrêt retour, qui ne dispose pas de trottoirs. Ce point doit être vu à une prochaine commission travaux.

Il n'y a plus de question, la séance est levée à 21h30.

Le Maire
Laurent NOCTON



Le secrétaire de séance :
Géraud MADÉLAINE

